



Prévention des accidents en escalade sportive

Sécurité générale

Les moniteurs J+S

- appliquent la méthode 3 x 3 Sports de montagne pour planifier, réaliser et évaluer minutieusement chaque activité (notamment en plein air ainsi que lors de voies de plusieurs longueurs) et se montrent prévoyants (marge de sécurité);
- choisissent des activités qui correspondent aux capacités des participants;
- incitent les participants à gérer consciemment le risque;
- veillent au respect des standards en matière de technique d'assurage, tels qu'ils sont décrits dans la brochure «Grimper en sécurité indoor», dans le manuel «Sports de montagne d'été» du Club alpin suisse CAS ainsi que dans les aide-mémoire J+S utilisés dans les sports de montagne;
- s'assurent que les règles d'utilisation de la salle d'escalade concernée sont respectées.

Sécurité personnelle

Les moniteurs J+S

- s'assurent avant l'activité, voire au début de celle-ci, que les participants sont équipés correctement;
- contrôlent que les participants portent un casque, notamment en cas de risque de chute de pierres;
- gardent à l'extérieur, à portée de main, une trousse de secours, une couverture de survie, un téléphone portable et l'aide-mémoire en cas d'urgence.

Mesures de prévention dans les activités sportives

Les moniteurs J+S

- dispensent un échauffement adapté à l'activité;
- vérifient que le contrôle du partenaire a été effectué avant de commencer l'escalade;
- vérifient que les participants ont attaché leurs cheveux s'ils sont longs et retiré les bijoux qui les gênent (notamment les bagues).

Sport des enfants

Les moniteurs J+S

- exercent une surveillance adaptée au degré de développement, notamment lors de l'assurage.

Spécificités de l'escalade de blocs

Les moniteurs J+S

- vérifient que personne ne se trouve dans la zone de saut en contrebas ou dans la zone de chute et qu'aucun objet n'y traîne;
- introduisent le saut en contrebas contrôlé et l'exercent;
- démontrent la manière de parer et veillent à son application en plein air;
- veillent à ce que la hauteur maximale de saut/chute soit adaptée non seulement au terrain/au genre de tapis et à leur épaisseur, mais encore à la possibilité de parer efficacement.